



AIX, le 17 décembre 2007

COMPTE-RENDU DU CCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 27 NOVEMBRE 2007

Information et consultation du CCE sur le projet de cession de la cafétéria de Bordeaux TALENCE :

La Direction, nous a présenté la situation de l'établissement, suite à la décision de la branche supermarché de s'approprier la surface de la cafétéria pour agrandir l'offre commerciale. Le Groupe et la holding sont bien les seuls décideurs pour optimiser le m² au plus rentable.

Effectifs : 18 salariés en CDI + 1 salarié en CDD

La date de fermeture est prévue sur fin août 2008

La cession du droit au bail se fera et le personnel sera reclassé soit en Caf, soit sur le Supermarché.

Commentaire CFDT :

Nous voyons bien, une fois de plus, que la branche cafétéria a aucune marge de manœuvre et d'autonomie de choix stratégique d'entreprise, car une fois de plus, c'est bien la holding du Groupe qui est décisionnaire pour fermer un établissement et se sera encore le cas, quand la décision de nous vendre interviendra, sachant encore, que des rumeurs ressurgissent et circulent pour alimenter le débat.

AVIS :

UNSA = pas d'avis particulier

CGT = défavorable sur la notion économique

FO = en attente sur le retour d'informations du suivi en CCE avant de se prononcer.

CGC = Favorable sur le plan économique, sur le volet social en attente du suivi de la DRH au CCE.

CFTC = Avis favorable

CFDT = Nous avons refusé de donner un avis car nous n'avons comme à l'accoutumer aucune garantie écrite de la part de la DRH des offres de reclassements des salariés.

Information et consultation du CCE sur la situation de la cafétéria en location gérance franchise de CARPENTRAS, sur le projet de fermeture de cet établissement, et sur le projet de licenciement collectif pour motif économique intéressant de 2 à 9 salariés :

La direction nous informe de la résiliation du contrat de location gérance franchise par le locataire actuel, SARL SALLIERES, et ceci pour le 31/12/07, pour raisons économiques.

La direction n'envisage pas de confier de nouveau cet établissement en exploitation de LGF. Il est envisagé une fermeture de l'établissement.

Effectif : 8 salariés en CDI = 2 temps complets + 6 temps partiels.

Au 1^{er} janvier 2008 le personnel réintégra les effectifs de la Société Casino Restauration SAS.

La direction nous indique de la suppression des postes de travail et l'engagement d'une procédure de licenciement collectif économique intéressant deux à neuf salariés.

Les salariés se verront proposés une solution de reclassement interne, à défaut les salariés se verront notifier leur licenciement pour motif économique à l'issue d'un entretien préalable.

Commentaire CFDT :

Nous voyons, une fois de plus, le sort cruel qui est réservé aux salariés, qui sont des instruments d'une logique économique de l'entreprise et qui choisi un mode opératoire désastreux, en sachant et planifiant à l'avance que cet établissement tôt ou tard n'aurait pas les moyens d'investissements pour faire face au marché de la restauration local, et en externalisant les salariés par la LGF sur une période plus ou moins programmée, l'économie d'investissement d'un établissement et surtout l'économie en 1997, d'un véritable Plan Social. L'humanisme dans le Groupe Casino se regarde au travers de belles chartes éthiques, si pratiques pour communiquer et à faire du marketing social et qui se dit « entreprise citoyenne ». La Responsabilité Sociale des Entreprises ne doit pas être seulement des déclarations de bonnes intentions et des outils de communication. Messieurs les patrons, respectez l'Humain !!!

AVIS :

FO = Pas d'avis

UNSA = favorable, mais en attente sur le volet social.

CGC = favorable, mais en attente sur le volet social.

CGT = ne donnera pas d'avis.

CFTC = favorable

CFDT = A ce jour, nous estimons une fois de plus, qu'il n'est pas opportun de nous consulter, sachant que nous n'avons aucun document et aucune garantie écrite sur des offres qui vont être faites aux salariés pour préserver et garantir l'emploi dans le groupe Casino.

Fin du CCE à 13 H

**Le Représentant Syndical National
Serge NARDELLI**

Copie : Inspection du Travail Siège Social
Fédération